

CD/SS- 25/11/2025

Région
Île-de-France

CONCOURS D'ENTRÉE EN ÉCOLE D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES ANNEE 2026

Candidats relevant de l'article 15 de l'arrêté du 23 juillet 2012 Relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste : Sage-femme, étudiant en Médecine (ayant validé la 3ème année du 2ème cycle), IDE possédant un master II Sans excéder 5 % du quota initial

Quota: 25 places

Reports: 6

Places ouvertes : 19

Place ouverte aux candidats relevant des modalités de sélection prévues à l'article 15 : 1

Clôture des inscriptions : jeudi 5 février 2026
(cachet de la poste faisant foi)

Date du concours :

- Entretien de sélection : jeudi 19 mars 2026

Dossier à renvoyer impérativement par courrier à :

Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon
19, avenue Maison Blanche - 93331 Neuilly-sur-Marne Cedex

Téléphone secrétariat : 01.49.44.36.44

E-mail : s.serbin@ifits.fr

www.ifits.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

PIECES A FOURNIR
POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE
D'INFIRMIER(E) ANESTHÉSISTE 2026
Candidats relevant de l'article 15 *
Sage-femme, étudiant en médecine
(ayant validé la 3^{ème} année du 2^{ème} cycle) ou I.D.E. possédant un master II

1. La **fiche d'inscription**, ci-jointe, complétée et signée.
2. Une **photo d'identité** (à coller ou agrafe sur la fiche d'inscription ci-jointe).
Cette photo doit être « tête nue, de face, et sur fond blanc » conformément à la réglementation sur les photographies de pièces d'identité.
3. Une photocopie lisible certifiée conforme par le candidat¹ de la **carte d'identité recto-verso ou du passeport** en cours de validité.
4. Une **demande écrite** de participation aux épreuves de sélection.
5. Un **curriculum vitae (format papier et numérisé)**.
6. Un **projet de formation motivé (format papier et numérisé) 3000 caractères maximum (espaces inclus)**, soit une page maximum, police calibri 11

Consignes pour la rédaction du curriculum vitae et du projet de formation motivé

Séparer le CV et le PFM numérisés par un saut de page avant numérisation en format **WORD**

N'envoyer qu'une seule pièce jointe en **format WORD**.

Nommer le fichier en respectant ce format (en MAJUSCULES et en utilisant le tiret du 8) : NOM PATRONYMIQUE (jeune fille) : initiale prénom _CV_PFM

Par exemple : DUPONT_S_CV_PFM

Envoi à s.serbin@ifits.fr

7. Un **état des services** avec justificatifs de l'ensemble de la carrière d'Infirmier Diplôme d'Etat attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à 24 mois (à vingt-quatre mois) minimum au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Pour les Infirmiers Diplômés d'Etat exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice établi par les service fiscaux de leur lieu d'exercice et de tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieures à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier.

- Pour les intérimaires, un certificat de travail d'au moins deux années d'expériences professionnelles attestant de 3 214 heures minimum

7. Une photocopie des **titres ou diplômes¹** :

- **De sage-femme,**
- **D'une attestation de réussite à la 3^{ème} année du 2^{ème} cycle des études médicales,**
- **D'un Diplôme d'état infirmier et du diplôme reconnu au grade master obtenu,**
 - a. Document ARS avec **numéro d'enregistrement d'ADELI** et numéro d'enregistrement à l'ordre infirmier / l'ordre des sages-femmes,
 - b. Autres diplômes universitaires (DU, DIU, Licence...),
 - c. Autres diplômes ou titres (AFGSU...).

8. **Le programme détaillé du Master** suivi (intitulé et contenu des unités d'enseignement, lieu et durée de stage), **le mémoire de Master rédigé ainsi que le relevé final des notes obtenues.**

9. Un **certificat médical** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

* De l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste

¹ La présentation de l'original sera exigée lors de l'admission définitive.

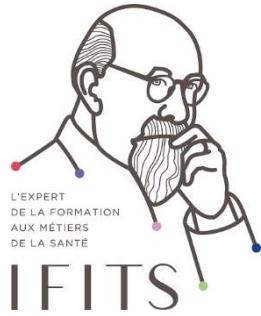
INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON

10. L'autorisation de diffusion sur internet, ci-jointe, complétée et signée.

**11. Un chèque bancaire ou postal de 113 Euros, à l'ordre de l'Agent Comptable du G.I.P.
Ces droits d'inscription restent acquis,
même en cas de désistement, d'absence ou d'échec au concours.**

COÛT DE LA 1ÈRE ANNEE DE FORMATION

Avec financeur : 9 869 euros / Sans financeur : 9 869 euros



L'EXPERT
DE LA FORMATION
AUX MÉTIERS
DE LA SANTÉ

IFITS



AUTORISATION DE DIFFUSION SUR INTERNET

(NOM PATRONYMIQUE ou NOM DE NAISSANCE, NOM USUEL)

L'école des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat de l'IFITS de Neuilly sur Marne affiche en ligne, sur son site internet, les résultats du concours ainsi que les candidats admissibles, puis admis aux épreuves de sélection.

Merci de compléter le formulaire d'autorisation ci-dessous.

Je soussigné(e), Mme – Mr :

Nom patronymique (de naissance) :

Nom d'épouse :

Prénom :

Autorise

Refuse

La diffusion de mon nom sur le site www.ifits.fr

Fait à Le 202...

Signature :